

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 41

6 janvier 2014

### SOMMAIRE

<b>4 For All SA</b> .....	<b>1931</b>	<b>Libo S.A.</b> .....	<b>1941</b>
<b>actsens s.à.r.l.</b> .....	<b>1967</b>	<b>Lion/Rally Lux 3</b> .....	<b>1952</b>
<b>Alesya S.à r.l.</b> .....	<b>1968</b>	<b>Lion/Seneca Lux Topco S.à r.l.</b> .....	<b>1960</b>
<b>A.P.V. S.A.</b> .....	<b>1968</b>	<b>Logix II S.à r.l.</b> .....	<b>1941</b>
<b>bourguignon siebenaler architectes s.à r.l.</b> .....	<b>1968</b>	<b>Lux Batis Concept S.A.</b> .....	<b>1964</b>
<b>CH Immobilière</b> .....	<b>1960</b>	<b>PM-Lux S. à r.l.</b> .....	<b>1931</b>
<b>Coach International Holdings</b> .....	<b>1937</b>	<b>TD Aktiengesellschaft</b> .....	<b>1965</b>
<b>Elements &amp; Senses S. à r. l.</b> .....	<b>1965</b>	<b>Technics World S.A.</b> .....	<b>1938</b>
<b>Elenia Finance (SPPS) S.à r.l.</b> .....	<b>1942</b>	<b>TerraVia S.A. Transports Internationaux</b> .....	<b>1967</b>
<b>FFS 5 S.à r.l.</b> .....	<b>1929</b>	<b>Thill Sàrl</b> .....	<b>1967</b>
<b>Forest Heights S.à.r.l.</b> .....	<b>1937</b>	<b>Thurloe Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>1966</b>
<b>Franklin Templeton Management Luxem- bourg S.A.</b> .....	<b>1966</b>	<b>Tosca Holding S.A.</b> .....	<b>1966</b>
<b>GBL Energy S.à r.l.</b> .....	<b>1968</b>	<b>Tournesol Group S.à.r.l.</b> .....	<b>1964</b>
<b>Global Investments Return S.A.</b> .....	<b>1968</b>	<b>Traditrade Holding S.A.</b> .....	<b>1962</b>
<b>Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>1928</b>	<b>Triofalux S.à r.l.</b> .....	<b>1966</b>
<b>Hexavest S.à r.l.</b> .....	<b>1932</b>	<b>TRITRI House S.à r.l.</b> .....	<b>1964</b>
<b>Integrated Global Communications S.à r.l.</b> .....	<b>1949</b>	<b>T.V.R. LUX s.à r.l.</b> .....	<b>1967</b>
<b>Interoute Communications Holdings S.A.</b> .....	<b>1938</b>	<b>Tyco Electronics Group S.A.</b> .....	<b>1963</b>
<b>Kaiserhof International S.à r.l.</b> .....	<b>1961</b>	<b>Tyme</b> .....	<b>1965</b>
<b>Kalliance S.à r.l. SPF</b> .....	<b>1922</b>	<b>Univar Monaco Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>1966</b>
<b>Kind Centre Auditif S.à.r.l.</b> .....	<b>1929</b>	<b>Val Fleuri Real Estate Invest S.à r.l.</b> .....	<b>1937</b>
<b>KMMI Holding Luxembourg 1 S.à r.l.</b> ....	<b>1953</b>	<b>Vivarais Participations S.A.</b> .....	<b>1964</b>
		<b>Wisteria S.à r.l.</b> .....	<b>1965</b>
		<b>Wisteria S.à r.l.</b> .....	<b>1962</b>
		<b>World Consulting Company S.A.</b> .....	<b>1967</b>

**Kalliance S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 182.456.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Patrick Biehler, born on 11 September 1952, in Paris, 16ème arrondissement, residing at 41, Route de Clémenty, 1260 Nyon, Switzerland,

duly represented by Mrs Elise Nakach, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Nyon, on 20 November 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of société de gestion de patrimoine familial in the form of a société à responsabilité limitée which it declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created

hereafter and all those who may become shareholders in the future, a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) in the form of a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, and the law of 11 May 2007 relating to the creation of a société de gestion de patrimoine familial (the "SPF Law"), as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets as defined in article 2 of the SPF Law, to the exclusion of any commercial activity.

The Company is only authorised to hold a participating interest in a company if it does not involve itself in the management of such company.

The Company may carry out any operation which it may deem useful for the accomplishment of its purpose remaining always, however, within the limits established by the SPF Law.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Kalliance S.à r.l. SPF".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Sandweiler. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

**Art. 8.** The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital. In addition, the Company's shares may only be transferred to eligible investors as defined in article 3 of the SPF Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to (i) the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital and (ii) such non-shareholders being eligible investors as defined in article 3 of the SPF Law. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. The managers may be divided into A managers and B managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In the case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A manager and one (1) B manager. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any A manager together with any B manager.

The sole manager, the board of managers and the Company may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 12.** In case of several managers, the board of managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable facsimile, or email or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one (1) A manager and one (1) B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority vote of all the managers present or represented at such meeting; in case of a tied vote, the chairman shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as shares he holds or represents.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year.

**Art. 20.** Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Each year, five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

**Art. 22.** The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available and (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association.

**Art. 23.** The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder (s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended and the SPF Law.

#### *Subscription and Payment*

All of the twelve hundred five hundred (12,500) shares are subscribed by Mr. Patrick Biehler, prenamed, represented as stated above.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2013.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named party, represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 2B, Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Luxembourg.
2. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period:
  - Mr. Patrick Biehler, born on 11 September 1952, in Paris, 16<sup>ème</sup> arrondissement, residing at 41, Route de Clémenty, 1260 Nyon, Switzerland.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit novembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Patrick Biehler, né le 11 Septembre 1952, à Paris, 16<sup>ème</sup> arrondissement, résidant au 41, Route de Clémenty, 1260 Nyon, Suisse,

dûment représenté par Madame Elise Nakach, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Nyon, le 20 novembre 2013, et

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire des comparant(e)s et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société de gestion de patrimoine familiale sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

#### A. Objet - Durée - Nom - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et tous ceux qui seront des associés dans le futur une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (ci-après la «Loi SPF»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a uniquement pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société peut exercer toute activité qu'elle estime utile pour l'accomplissement de son objet, tout en restant toujours dans les limites établies par la Loi SPF.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société portera le nom de «Kalliance S.à r.l. SPF».

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établie à Sandweiler. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés. Au sein de la même commune, le siège social peut être transféré par décision simple du gérant ou du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social ou avec la facilité de communication entre ledit siège et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment avec l'approbation (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société.

**Art. 9.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Inter vivos, toute cession à de nouveaux associés est soumise à l'approbation d'une telle cession par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social. En outre, les parts sociales de la Société ne peuvent être cédées qu'à des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF.

En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées à des non-associés sous réserve (i) qu'un tel transfert ait été approuvé par les autres associés dans une assemblée générale à une majorité des trois quarts du capital social et (ii) que ces non-associés soient des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

**Art. 10.** Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité concernant tout associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### C. Gestion

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. Les gérants peuvent être divisés en gérants de catégorie A et gérants de catégorie B.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment et sans cause spécifique.

Dans le cas d'un gérant unique, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Dans ce cas, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant unique, le conseil de gérance et la Société pourront conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi choisir un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être un gérant et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance et des associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour autoriser toutes transactions en conformité avec l'objet social de la Société.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire à la majorité des votes présents ou représentés à chaque réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit, par télécopie ou courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Aucune convocation spéciale ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance. Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance ou dans l'hypothèse de décisions écrites approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant un autre gérant comme son mandataire par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix de tous les gérants présents ou représentés à la réunion; en cas de partage égal des voix, le président du conseil de gérance dispose d'une voix prépondérante.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou par tout autre moyen de communication, laquelle devra être confirmée par écrit. L'ensemble des consentements constituera le procès-verbal et attestera de l'adoption des décisions.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque cause que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le(s) gérant(s) n'assume(nt) aucune responsabilité personnelle par rapport à des engagements faits régulièrement par lui/eux au nom de la Société. Ils ne sont que des mandataires autorisés et sont donc uniquement responsables pour l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Tout associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Tout associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** En cas d'associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

**Art. 19.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 20.** Le 31 décembre de chaque année, les comptes sont clôturés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire incluant une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut examiner l'inventaire et le bilan au siège social de la Société.

**Art. 21.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à une réserve légale jusqu'à ce que le montant total de la réserve de la Société atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. La différence peut être librement utilisée par les associés.

**Art. 22.** Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires aient été établis démontrant que suffisamment de fonds soient disponibles et (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faits depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts.

**Art. 23.** La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable à(aux) associé(s) par une résolution de l'associé (des associés) ou du gérant(des gérants), sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas nécessairement être des associés et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera les pouvoirs et émoluments de ceux-ci. Les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

Le surplus après le paiement des obligations sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 25.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et avec la Loi SPF.

#### *Souscription et Paiement*

La totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Patrick Biehler, susmentionné, représentée comme mentionné ci-dessus.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ EUR 1.500,-.

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie susmentionnée, représentée comme mentionné ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 2B, Ennert dem Bierg, L- 5244 Sandweiler, Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée en tant que gérant pour une durée indéterminée

Monsieur Patrick Biehler, né le 11 septembre 1952, à Paris, 16<sup>ème</sup> arrondissement, résidant au 41, Route de Clémenty, 1260 Nyon, Suisse.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la partie comparante susmentionnée que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. NAKACH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55093. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174142/346.

(130212102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

**Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.376.

L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 13 décembre 2013 a décidé d'accepter:

- la démission de GS Lux Management Services Sarl en qualité de gérant de la Société avec effet rétroactif au 9 août 2013;

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 13 décembre 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Harold HOPE, gérant
- Gabriel MOLLERBERG, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Marielle Stijger

*Gérant*

Référence de publication: 2013174063/20.

(130212750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.



**Kind Centre Auditif S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1424 Luxembourg, 12, rue André Duchscher.  
R.C.S. Luxembourg B 92.683.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013174152/12.

(130212593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

**FFS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 172.759.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of November.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KW S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145663 (the Shareholder).

here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal delivered to him.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person, represented as mentioned above, is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "FFS 5 S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172759, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 9, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated December 15, 2012, under number 3034, and whose articles of association have not been amended since.

II. The Shareholder resolves to accept the resignation of Mr. Richard Brekelmans and Ms. Elizabeth Timmer from their respective mandates as Category B Managers and of Mr. Joost Tulkens from his mandate as Category C Manager of the Company with immediate effect and to grant all resigning managers discharge for the execution of their mandate up to the present day, such discharge to be confirmed upon the approval of the annual accounts of the financial year 2013.

III. The Shareholder resolves to suppress the various categories of managers, to change the representation powers towards third parties and to subsequently amend articles 12 and 13 of the Company's articles of association to give them the following content:

" **Art. 12.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they shall constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders representing more than half of the share capital.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, if several managers have been appointed, by joint signature of any two managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not."

IV. The Shareholder confirms the mandate of Mr. Mark Gorholt as manager of the Company and appoints the following persons as additional managers for an unlimited period:

- Mr. Frank PLETSCHE, company director, born on July 15, 1974, in Trier (Germany), with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Mr. Carsten SÖNS, lawyer, born on November 16, 1975, in Düsseldorf (Germany), with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at EUR 900.-.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausenddreizehn, am achtzehnten November.

Vor Uns, Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz zu Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

#### IST ERSCHIENEN:

KW S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 145663 (der Gesellschafter). Hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, mit beruflicher Anschrift in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer ihm privatschriftlich ausgestellten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird nach ne varietur-Zeichnung durch den Bevollmächtigten und den ausfertigen Notar der gegenwärtigen Urkunde zu Registrierungszwecken beigefügt bleiben.

Die erschienene Person, vertreten wie zuvor erwähnt, hat den ausfertigen Notar ersucht, wie folgt zu beurkunden:

I. Die erschienene Person, vertreten wie zuvor erwähnt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg unter dem Namen „FFS 5 S.à r.l.“ (nachfolgend die Gesellschaft), mit Sitz in 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 172759, gegründet durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 9. November 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 15. Dezember 2012, Nummer 3034, deren Satzung seither nicht verändert wurde.

II. Der Gesellschafter beschließt, den Rücktritt von Herrn Joost Tulkens vom Amt des Geschäftsführers der Kategorie C mit sofortiger Wirkung anzunehmen und ihm für die Ausübung seines Amtes bis zum heutigen Tag Entlastung zu erteilen, welche Entlastung vom Gesellschafter bei der Genehmigung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr 2013 bestätigt werden wird.

III. Der Gesellschafter beschließt, die verschiedenen Kategorien von Geschäftsführern aufzuheben, die Vertretungsregelung gegenüber Dritten abzuändern und demgemäß die Artikel 12 und 13 der Statuten der Gesellschaft wie folgt neu zu fassen:

„ **Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch einen (nachfolgend der Alleinige Geschäftsführer) oder durch mehrere Geschäftsführer geführt. Werden mehrere Geschäftsführer ernannt, so bilden diese einen Geschäftsführerrat (nachfolgend der Geschäftsführerrat), bestehend aus mindestens drei (3) Geschäftsführern. Der/die Geschäftsführer muss/müssen nicht Gesellschafter sein. Der/die Geschäftsführer kann/können jederzeit mit oder ohne Begründung durch Beschluss der Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, abberufen werden

**Art. 13.** Gegenüber Dritten hat der Alleinige Geschäftsführer beziehungsweise der Geschäftsführerrat alle Befugnisse, um im Namen der Gesellschaft unter allen Umständen zu handeln und alle Handlungen und Geschäfte in Übereinstimmung mit dem Zweck der Gesellschaft vorzunehmen und zu genehmigen, solange die Bestimmungen dieses Artikels eingehalten werden.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Statuten der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, liegen in der Kompetenz des Alleinigen Geschäftsführers beziehungsweise des Geschäftsführerrats.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft wirksam durch die Unterschrift des Alleinigen Geschäftsführers oder, falls mehrere Geschäftsführer ernannt worden sind, durch gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet.

Der Alleinige Geschäftsführer beziehungsweise der Geschäftsführerrat ist berechtigt, bestimmte Befugnisse einem oder mehreren Bevollmächtigten, die nicht Geschäftsführer oder Gesellschafter sein müssen, zu übertragen."

IV. Der Gesellschafter bestätigt das Mandat von Herrn Mark Gorholt als Geschäftsführer der Gesellschaft und ernennt die folgenden Personen auf unbestimmte Zeit zu weiteren Geschäftsführern der Gesellschaft:

- Herr Frank Pletsch, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 15. Juli 1974 in Trier (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg;
- Herr Carsten Söns, Jurist, geboren am 16. November 1975 in Düsseldorf (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg.

#### Kosten

Die Auslagen, Kosten, Gebühren und Belastungen gleich welcher Art, die von der Gesellschaft aufgrund der obigen Beschlüsse zu tragen sind, werden auf 900,- EUR geschätzt.

#### Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Anfrage des Vertreters der erschienenen Person die vorliegende Urkunde in englischer Sprache abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Anfrage derselben Person, und im Fall des Abweichens der englischen von der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgeblich.

WORAUFHIN, die vorliegende Urkunde in Junglinster, am oben zuerst genannten Datum ausgestellt wurde.

Nach Verlesung des Dokuments an den Vertreter der erschienenen Person, welcher dem Notar von vollem Namen, Personenstand und Wohnsitz bekannt ist, hat dieser die vorliegende Urkunde zusammen mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 novembre 2013. Relation GRE/2013/4657. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 10. Dezemeber 2013.

Référence de publication: 2013174043/126.

(130212019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

#### **PM-Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 34, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 129.280.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 5 décembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée PM-LUX S.à.r.l., ayant eu son siège social à L-8436 Steinfort, 34, rue de Kleinbettingen.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Alain NORTH

Le liquidateur

Référence de publication: 2013174496/16.

(130213349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

#### **4 For All SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9659 Heiderscheidergrund, 5, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 131.015.

#### *Auszug der Beschlüsse der Generalversammlung vom 13. November 2013*

Die Aktionärsversammlung hat folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zu alleinigen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

Johanna Van Gammeren, wohnhaft in NL-1069 RM AMSTERDAM, 22, Dwarswatering,

Darinka Boele, wohnhaft in NL-1068 JD AMSTERDAM, Eastonstraat 145.

Herr Michael Boele, wohnhaft in NL-2012 BC HAARLEM, Esschilderstraat 35.

2. Zum neuen und alleinigen Rechnungskommissar wird Herr Emile Boele, wohnhaft mit Berufsadresse in L-9659 Heiderscheidergrund, Millewee 5, ernannt.

Die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2018 befindet.

Heiderscheidergrund, den 11. Dezember 2013.

Für gleichlautenden Auszug

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2013174463/20.

(130212111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

**Hexavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.805.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of September.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Nathalie HOULLE, attorney at law, having her professional address at Howald (Grand Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Nathalie HOULLE, attorney at law, having her professional address at Howald (Grand Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal.

Yucca (Jersey) SLP, a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 13, having its registered office at Seaton Place No. 1, St Helier, Jersey JE2 3QL, here represented by Nathalie HOULLE, attorney at law, having her professional address at Howald (Grand Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1439, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Nathalie HOULLE, attorney at law, having her professional address at Howald (Grand Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1438, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Nathalie HOULLE, attorney at law, having her professional address at Howald (Grand Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP866, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Nathalie HOULLE, attorney at law, having her professional address at Howald (Grand Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP865, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Nathalie HOULLE, attorney at law, having her professional address at Howald (Grand Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Hexavest S.à r.l. having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 164 805 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on November 17, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3200 of December 29,

2011. The articles have been modified for the last time by a deed of Maître Francis KESSELER on May 24, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1959 of 13 August 2013.

II. That the capital of the Company is set at four million four hundred fifty eight thousand four hundred Euro and sixty six Euro Cents (EUR 4,458,400.66) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by thirty million five hundred thirty five thousand nine hundred forty two (30,535,942) class B shares, by four million one hundred four thousand one hundred twenty-four (4,104,124) class C shares, by four million (4,000,000) class D shares, by seventy-four million (74,000,000) class E shares, by forty-seven million seven hundred thousand (47,700,000) class F shares, by two hundred forty million (240,000,000) class G shares, and by thirty seven million (37,000,000) class H shares each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. These class A, class B, class C, class D, class E, class F, class G and class H shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 8,326,303 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67,447 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106,250 class A shares for Yucca (Jersey) SLP;
4. 381,699 class B shares for Yucca (Jersey) SLP;
5. 29,840,933 class B shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313,310 class B shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 3,972,792 class C shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 80,030 class C shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 51,302 class C shares for Yucca (Jersey) SLP;
10. 3,872,000 class D shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
11. 78,000 class D shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
12. 50,000 class D shares for Yucca (Jersey) SLP;
13. 71,632,000 class E shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
14. 1,443,000 class E shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
15. 925,000 class E shares for Yucca (Jersey) SLP;
16. 46,171,763 class F shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
17. 931,978 class F shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
18. 596,250 class F shares for Yucca (Jersey) SLP;
19. 174,233,052 class G shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
20. 3,516,938 class G shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
21. 2,730,019 class G shares for Yucca (Jersey) SLP;
22. 54,360,106 class G shares for Index Ventures IV (Jersey) L.P.;
23. 5,159,885 class G shares for Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.;
24. 35,816,000 class H shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
25. 721,500 class H shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. and
26. 462,500 class H shares for Yucca (Jersey) SLP.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and six thousand Euro (EUR 106,000.-) so as to raise it from its present amount of four million four hundred fifty eight thousand four hundred Euro and sixty six Euro Cents (EUR 4,458,400.66) to four million five hundred sixty four thousand four hundred Euro and sixty six Euro Cents (EUR 4,564,400.66) by the creation and the issue of ten million six hundred thousand (10,600,000) new class I shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the ten million six hundred thousand (10,600,000) new class I shares as follows:

(a) ten million two hundred sixty thousand eight hundred (10,260,800) new class I shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P. by a contribution in cash of one hundred two thousand six hundred eight Euros (EUR 102,608.-);

(b) two hundred and six thousand seven hundred (206,700) new class I shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P. by a contribution in cash of two thousand sixty seven Euros (EUR 2,067.-);

(c) one hundred thirty two thousand five hundred (132,500) new class I shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of one thousand three hundred twenty five Euros (EUR 1,325.-).

3) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of one hundred and six thousand Euros (EUR 106,000.-) so as to raise it from its present amount of four million four hundred fifty eight thousand four hundred Euro and sixty six Euro Cents (EUR 4,458,400.66) to four million five hundred sixty four thousand four hundred Euro and sixty six Euro Cents (EUR 4,564,400.66) by the creation and the issue of ten million six hundred thousand (10,600,000) new class I shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

*Subscription and Payment*

All the ten million six hundred thousand (10,600,000) new class I shares:

(a) ten million two hundred sixty thousand eight hundred (10,260,800) new class I shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P. by a contribution in cash of one hundred two thousand six hundred eight Euros (EUR 102,608.-);

(b) two hundred and six thousand seven hundred (206,700) new class I shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P by a contribution in cash of two thousand sixty seven Euros (EUR 2,067.-);

(c) one hundred thirty two thousand five hundred (132,500) new class I shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of one thousand three hundred twenty five Euros (EUR 1,325.-).

The ten million six hundred thousand (10,600,000) new class I shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of one hundred and six thousand Euros (EUR 106,000.-) which is now at the disposal of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class H shares, Article 6 of the articles of association is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at four million five hundred sixty four thousand four hundred Euro and sixty six Euro Cents (EUR 4,564,400.66) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by thirty million five hundred thirty five thousand nine hundred forty two (30,535,942) class B shares, by four million one hundred four thousand one hundred twenty-four (4,104,124) class C shares, by four million (4,000,000) class D shares, by seventy-four million (74,000,000) class E shares, by forty-seven million seven hundred thousand (47,700,000) class F shares, by two hundred forty million (240,000,000) class G shares, by thirty seven million (37,000,000) class H shares and by ten million six hundred thousand (10,600,000) class I shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

**Follows the french version**

L'an deux mille treize, le treize septembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca (Jersey) SLP, un separate limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 13, ayant son siège social au No. 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL, ici représenté par Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1439, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 1438, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., un limited partnership, constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP866, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership, constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP865, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées ne varient par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établi ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de Hexavest S.à r.l. ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 164 805 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3200 du 29 décembre 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis KESSELER daté du 24 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1959 du 13 août 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre millions quatre cent cinquante-huit mille quatre cents Euros et soixante-six centimes d'Euros (EUR 4.458.400,66) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe A, par trente mille cinq cent trente-cinq mille neuf cent quarante-deux (30.535.942) parts sociales de classe B, par quatre millions cent quatre mille cent vingt-quatre (4.104.124) parts sociales de classe C, par quatre millions (4.000.000) parts sociales de classe D, par soixante-quatorze millions (74.000.000) parts sociales de classe E, par quarante-sept millions sept cent mille (47.700.000) parts sociales de classe F, par deux cent quarante millions (240.000.000) parts sociales de classe G et par trente-sept millions (37.000.000) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Les parts sociales de classe A, de classe B, de classe C, de class D, de classe E, de classe F, de classe G et de classe H sont réparties entre les associés comme suit:

1. 8.326.303 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67.447 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106.250 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) SLP;
4. 381.699 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) SLP;
5. 29.840.933 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313.310 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 3.972.792 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 80.030 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 51.302 parts sociales de classe C pour Yucca (Jersey) SLP;
10. 3.872.000 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
11. 78.000 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
12. 50.000 parts sociales de classe D pour Yucca (Jersey) SLP;
13. 71.632.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;

14. 1.443.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
15. 925.000 parts sociales de classe E pour Yucca (Jersey) SLP;
16. 46.171.763 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
17. 931.978 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
18. 596.250 parts sociales de classe F pour Yucca (Jersey) SLP;
19. 174.233.052 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
20. 3.516.938 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
21. 2.730.019 parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey) SLP;
22. 54.360.106 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
23. 5.159.885 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.
24. 35.816.000 parts sociales de classe H pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
25. 721,500 parts sociales de classe H pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.; et
26. 462,500 parts sociales de classe H pour Yucca (Jersey) SLP.

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent six mille Euros (EUR 106.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions quatre cent cinquante-huit mille quatre cents Euros et soixante-six centimes d'Euros (EUR 4.458.400,66) à quatre millions cinq cent soixante-quatre mille quatre cents Euros et soixante-six centimes d'Euros (EUR 4.564.400,66) par la création et l'émission de dix millions six cents mille (10.600.000) de nouvelles parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

3) Souscription et libération des dix millions six cents mille (10.600.000) nouvelles parts sociales de classe I comme suit:

(a) dix millions deux cent soixante mille huit cents (10.260.800) nouvelles parts sociales de classe I par Index Ventures VI (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de cent deux mille six cent huit Euros (EUR 102.608,-);

(b) deux cent six mille sept cents (206.700) nouvelles parts sociales de classe I par Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de deux mille soixante-sept Euros (EUR 2.067,-);

(c) cent trente-deux mille cinq cents (132.500) nouvelles parts de classe I par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de mille trois cent vingt-cinq Euros (EUR 1.325,-);

4) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

*Première résolution*

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent six mille Euros (EUR 106.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions quatre cent cinquante-huit mille quatre cents Euros et soixante-six centimes d'Euros (EUR 4.458.400,66) à quatre millions cinq cent soixante-quatre mille quatre cents Euros et soixante-six centimes d'Euros (EUR 4.564.400,66) par la création et l'émission de dix millions six cents mille (10.600.000) de nouvelles parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

*Souscription et Libération*

La totalité des dix millions six cents mille (10.600.000) nouvelles parts sociales de classe I sont souscrites comme suit:

(a) dix millions deux cent soixante mille huit cents (10.260.800) nouvelles parts sociales de classe I par Index Ventures VI (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de cent deux mille six cent huit Euros (EUR 102.608,-);

(b) deux cent six mille sept cents (206.700) nouvelles parts sociales de classe I par Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de deux mille soixante-sept Euros (EUR 2.067,-);

(c) cent trente-deux mille cinq cents (132.500) nouvelles parts de classe I par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de mille trois cent vingt-cinq Euros (EUR 1.325,-);

Les dix millions six cents mille (10.600.000) nouvelles parts sociales de classe I ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de cent six mille Euros (EUR 106.000,-), qui est à la disposition de la société

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe I, l'Article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à quatre millions cinq cent soixante-quatre mille quatre cents Euros et soixante-six centimes d'Euros (EUR 4.564.400,66) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe



A, par trente millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent quarante-deux (30.535.942) parts sociales de classe B, par quatre millions cent quatre mille cent vingt-quatre (4.104.124) parts sociales de classe C, par quatre millions (4.000.000) de parts sociales de classe D, par soixante-quatorze millions (74.000.000) de parts sociales de classe E, par quarante-sept millions sept cent mille (47.700.000) de parts sociales de classe F, par deux cent quarante millions (240.000.000) de parts sociales de classe G, par trente-sept millions (37.000.000) de parts sociales de classe H et par dix millions six cents mille (10.600.000) de parts sociales de classe I, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées».

#### Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Houlle, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12243.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013163530/292.

(130199374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

#### **Forest Heights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 139.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013157915/12.

(130193903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

#### **Val Fleuri Real Estate Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.915.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158953/9.

(130194074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

#### **Coach International Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.469.

Les comptes annuels au 29 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Coach International Holdings

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013174624/11.

(130213872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**Technics World S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Koerich, 3-5, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 61.483.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 14 novembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné, en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme «TECHNICS WORLD SA» (anc. «ALVENA SA»), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B61.483, ayant eu son siège social à L-8399 Koerich, 3-5, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur M<sup>e</sup> Laurent Lenert, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le jugement ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 décembre 2013 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Luxembourg, le 14 novembre deux mil treize.

Pour extrait conforme

Laurent Lenert

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013162235/21.

(130198946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

**Interoute Communications Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.435.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of October.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Interoute Communications Holdings S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.435 (the Company). The Company was incorporated on July 6, 2005 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1190, page 57106, dated November 11, 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx dated June 30, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1809, page 86803 on September 18, 2009.

The Meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette (the Chairman).

The Chairman appointed as Secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address at Esch/Alzette

The Meeting elected as Scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address at Esch/Alzette

The bureau formed, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders of the Company (the Shareholders) are present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the representatives of the Shareholders and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that the one hundred twenty million (120,000,000) A ordinary shares, the fifty one million four hundred twenty-eight thousand five hundred and seventy-one (51,428,571) B ordinary shares and the two hundred thousand (200,000) preference shares of the Company with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25-) each, representing the entire share capital of the Company of an amount of two hundred and fourteen million five hundred and thirty-five thousand seven hundred thirteen euro and seventy-five cents euro (EUR 214,535,713.75-) are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Amendment to article 23.4 of the Articles as follows:

"The board of directors shall meet as necessary to discharge its duties, but in any case shall:

(a) hold at least 4 (four) formal meetings of the board of directors in each calendar year (at least 2 (two) of which shall be held in Luxembourg);

(b) except in the case of an emergency, give to each member of the board of directors not less than 7 (seven) calendar days (or such shorter period as may be consented to in writing by each director) prior notice of each meeting (including any adjourned meeting) specifying the business to be transacted at the meeting and shall be accompanied by an agenda and all other relevant papers. Notice must be served on all directors irrespective of the jurisdiction in which they are located; and

(c) ensure that the Company and any intermediate holding company which is incorporated in Luxembourg is managed and controlled in Luxembourg."; and

### 3. Miscellaneous.

Now, therefore, the Shareholders, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions taken by the Meeting after deliberation:

#### *First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices requirement, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to amend the article 23.4 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **23.4.** The board of directors shall meet as necessary to discharge its duties, but in any case shall:

(a) hold at least 4 (four) formal meetings of the board of directors in each calendar year (at least 2 (two) of which shall be held in Luxembourg);

(b) except in the case of an emergency, give to each member of the board of directors not less than 7 (seven) calendar days (or such shorter period as may be consented to in writing by each director) prior notice of each meeting (including any adjourned meeting) specifying the business to be transacted at the meeting and shall be accompanied by an agenda and all other relevant papers. Notice must be served on all directors irrespective of the jurisdiction in which they are located; and

(c) ensure that the Company and any intermediate holding company which is incorporated in Luxembourg is managed and controlled in Luxembourg."

There being no further business, the Meeting is closed.

#### *Declaration - Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Interoute Communications Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.435 (la Société). La Société a été constituée le 6 juillet 2005 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1190, page 57106, daté du 11 novembre 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et dernièrement par un acte de Maître Henri Hellinckx daté du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1809, page 86803 du 18 septembre 2009.

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette (le Président).

Le Président a nommé comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'Assemblée a choisi comme Scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président a déclaré et a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Tous les actionnaires de la Société (les Actionnaires) sont présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est mentionné sur la liste de présence. La liste et les procurations, après avoir été signées par les mandataires des Actionnaires et le notaire, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de cette liste de présence que les cent vingt millions (120.000.000) d'actions ordinaires A, les cinquante-et-un millions quatre cent vingt-huit mille cinq cent soixante-et-onze (51.428.571) actions ordinaires B et les deux cent mille (200.000) actions privilégiées de la Société ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25) chacune, qui représentent la totalité du capital social de la Société d'un montant de deux cent quatorze millions cinq cent trente-cinq mille sept cent treize euros et soixante-quinze centimes d'euros (EUR 214.535.713,75) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour qui sont reproduits ci-après.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'article 23.4 des Statuts comme suit:

"Le conseil d'administration se réunira chaque fois que nécessaire afin d'exercer ses fonctions, mais devra dans tous les cas:

(a) tenir au moins 4 (quatre) réunions officielles du conseil d'administration par année civile (dont au moins 2 (deux) seront tenues à Luxembourg);

(b) sauf en cas d'urgence, donner à chaque membre du conseil d'administration dans un délai d'au moins sept (7) jours civils (ou tout autre délai plus court qui peut être accepté par écrit par chaque administrateur) un avis de convocation préalable de chaque réunion (y compris toute réunion ajournée) indiquant les questions qui seront traitées lors de cette réunion et qui sera accompagné d'un ordre du jour et de tous les autres documents pertinents. La convocation doit être signifiée à tous les administrateurs indépendamment de la juridiction dans laquelle ils sont situés; et

(c) s'assurer que la Société et toute société holding intermédiaire (intermediate holding company) qui est constituée à Luxembourg soit gérée et contrôlée à Luxembourg"; et

3. Divers.

Sur ce, les Actionnaires, représentés par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes prises par l'Assemblée après délibération:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 23.4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **23.4.** Le Le conseil d'administration se réunira chaque fois que nécessaire afin d'exercer ses fonctions, mais devra dans tous les cas:

(a) tenir au moins 4 (quatre) réunions officielles du conseil d'administration par année civile (dont au moins 2 (deux) seront tenues à Luxembourg);

(b) sauf en cas d'urgence, donner à chaque membre du conseil d'administration dans un délai d'au moins sept (7) jours civils (ou tout autre délai plus court qui peut être accepté par écrit par chaque administrateur) un avis de convocation préalable de chaque réunion (y compris toute réunion ajournée) indiquant les questions qui seront traitées lors de cette réunion et qui sera accompagné d'un ordre du jour et de tous les autres documents pertinents. La convocation doit être signifiée à tous les administrateurs indépendamment de la juridiction dans laquelle ils sont situés; et

(c) s'assurer que la Société et toute société holding intermédiaire (intermediate holding company) qui est constituée à Luxembourg soit gérée et contrôlée à Luxembourg".

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la Séance est levée.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête du présent acte.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 octobre 2013. Relation: EAC/2013/14135. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013163552/155.

(130199695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Libo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 59.814.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2013*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les mandats des Messieurs Paul Meyers et Marc Weyer viennent à échéance et l'assemblée générale décide de ne pas les reconduire.

L'assemblée générale décide de nommer Messieurs Paul Peckels, Jean-Lou Siweck et Robert Hever, demeurant tous les trois professionnellement à L-2339 Luxembourg, 2 rue Christophe Plantin, comme membres du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2014.

**CONTRÔLE DES COMPTES**

Le mandat de la personne chargée du contrôle des comptes, PricewaterhouseCoopers s.c., réviseur d'entreprise, ayant son siège à Luxembourg, 400 route d'Esch, arrive à terme et l'assemblée générale décide de le renouveler pour une durée d'une année jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2014.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 12 décembre 2013*

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration du 12 décembre 2013 que:

- Monsieur Paul Peckels est nommé Président du Conseil d'administration;
- Monsieur Jean-Lou Siweck est nommé Vice-Président du Conseil d'administration;

Le Conseil d'administration:

- prend acte de la démission de Monsieur Robert Hever comme gérant, chargé de la gestion journalière de Libo S.A. avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2013;

- décide de nommer Monsieur Juan Navarro Mook, demeurant professionnellement à L-2339 Luxembourg, 2 rue Christophe Plantin comme directeur des Libo chargé de la gestion journalière avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013174183/29.

(130212644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

**Logix II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 120.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Cette version remplace la première version L130186320 précédemment déposée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013174189/11.

(130212346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

**Elenia Finance (SPPS) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 181.775.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of November.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

GS Lux Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.045 and having a share capital of EUR 15,000;

here represented by Mrs. Marie-Florence GESTE, private employee, with professional address at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on November 13, 2013.

The said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, represented as sated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée),, which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Elenia Finance (SPPS) S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may in particular advance, lend or deposit money or give credit, in any form whatsoever, to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security. It may also issue guarantees or grant security in favour of third parties to guarantee the obligations of affiliate companies as well as non-affiliate companies. In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The Company shall not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may borrow in any form (provided that it cannot offer its securities to the public). It may enter into a type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 1,250,000 (one million and two hundred fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the manager (s) subject to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) and these articles of incorporation.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have the power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of

managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of a meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor (commissaire aux comptes) - External auditor (réviseur d'entreprises agréé).** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and payment*

The Articles of the Company thus having been established, the 1,250,000 (one million and two hundred and fifty thousand) shares have been subscribed by the sole shareholder, GS Lux Management Services S.à r.l., predesignated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2014.



### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three (3). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Dominique Le Gal, Managing Director, born in Savigny-Sur-Orge, France, on 9 December 1971, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Antoine Clauzel, Managing Director, born in Reims, France, on 12 December 1952, professionally residing at 11 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Marielle Stijger, Managing Director, born in Capelle aan den IJssel, the Netherlands, on December 10, 1969, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. the registered office is established at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treize novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

### **A COMPARU:**

GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 88.045 et ayant le capital sociale de EUR 15.000;

ici représentée par Madame Marie-Florence GESTE, employée privée, demeurant professionnellement à 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux par la présente.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Elenia Finance (SPPS) S.à r.l." (la Société).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet social la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise, de quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut ainsi acquérir, par souscription, achat, échange ou de toute autre manière, toutes actions, parts sociales et autres titres de participation, obligations, créances de dette, certificats de dépôt et autres instruments de dette et, plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. En outre, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature et de toute origine. La Société peut utiliser toutes techniques, moyens juridiques et instruments pour gérer avec efficacité ses investissements et se protéger contre les risques crédit, les fluctuations monétaires, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, en particulier, faire l'avance, prêter ou déposer des sommes, accorder un crédit, sous quelque forme que ce soit, pour souscrire ou acquérir tout instrument de dette émis par toute entité du Luxembourg ou étrangère selon les conditions qui apparaissent appropriées, avec ou sans garantie. Elle peut aussi émettre des garanties ou accorder des sûreté en faveur de tiers afin de garantir les obligations de sociétés affiliées ou non affiliées. De plus, la Société peut effectuer tout investissement ou opération légal, commercial, technique et financier, et en général toute transaction nécessaire ou utile à la réalisation de ses objets ainsi que toute opération directement ou indirectement liée facilitant la

réalisation de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. La Société n'effectuera aucune transaction qui l'entraînerait dans une activité considérée comme une activité régulée du secteur financier.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit (sous réserve qu'elle ne puisse pas faire des offres publiques de valeurs mobilières). Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants, d'actions et tout autre type d'instruments financiers, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les gérant(s) sous réserve de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et des présents statuts.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** En cas d'associé unique, toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social libéré. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le[s] gérant[s] qui délègue[nt] déterminer[a/ont] la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore, le cas échéant, par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, GS Lux Management Services S.à r.l., préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et entièrement libérées par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Dominique Le Gal, Directeur, né à in Savigny-sur-Orge, France, le 9 décembre 1971, de résidence professionnelle à 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Antoine Clauzel, Directeur, né à Reims, France, le 12 décembre 1952, de résidence professionnelle à 11 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Marielle Stijger, Directeur, née à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, le 10 décembre 1969, de résidence professionnelle au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi à 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M-F. GESTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. LAC/2013/52272. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163418/383.

(130199800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Integrated Global Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 175.458.

—  
**CLOTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of October.

Before Maître Francis Kessler, public notary residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Integrated Global Communications S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175458 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Blanche Moutrier, public notary residing professionally at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Francis Kessler, on 25 January 2013, published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 921 dated 18 April 2013.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "ICN Integrated Communication Networks Limited Corp.", a corporation incorporated under the laws of Panama, having its registered office at P.H. Plaza 2000 Building, 50<sup>th</sup> Street, Panama, Republic of Panama, registered with the Panama Trade and Companies Register under number 787815 (the "Sole Shareholder"), duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk residing professionally at 5, rue Zenon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 23 October 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 100 (one hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is noted further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder approves the dissolution and liquidation of the Company and it is then noted that this meeting of the Sole Shareholder of the Company is held for the purpose of the present liquidation of the Company, as stated hereunder:

The share capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) divided into 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty five Euros) each and is entirely subscribed and fully paid up.

The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

The Sole Shareholder, (i) approves the interim balance sheet and the profit and loss account of the Company dated 7 October 2013, attached to the present deed (the "Balance Sheet"), (ii) renounces to the appointment of a liquidation auditor and (iii) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company no longer carries out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment;
- (iii) the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iv) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities (including any tax liabilities) of the Company, as described in Balance Sheet, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, the Sole Shareholder having acknowledged and consented to these transfers; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly tabulated and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to settle any and all assets and liabilities (including, any tax liabilities) held by the Company that would exist at the date of the liquidation of the Company, not mentioned because unknown, which are transferred and conveyed with all rights, titles, commitments and obligations which would be attached thereto in any manner whatsoever;
- (v) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer any liability of the Company, it having been given all powers to that effect.

The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

Discharge is given to the following current managers of the Company for the performance of their mandate as manager of the Company until the holding of the present deed:

- Ms. Chantal Meylan, with professional address at 20 A, chemin du Velours, 1231 Conches, Geneva, Switzerland;
- Mr. Per Anders Tornberg, with professional address at Amiralssvagen 5, 133 36 Saltsjobaden, Sweden;
- Mr. Hong Jin Kim, with professional address at A-3201, Galleria Palace, 212, Olympic-ro, Songpa-gu, Seoul, South-Korea; and

Mr. Sangwook Seo, with professional address at KT Olleh Campus, 1692-1 Seocho-dong, Seocho-gu, Seoul, South-Korea.

Discharge is given to the following former managers of the Company:

- Mr. Il Yung Kim, with professional address at Oakwood Residence, 159, Samsung 1-dong, Gangnam-gu, Seoul, South-Korea;
- Ms. Valerie Emond, with professional address at Boulevard de la Foire, 1, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Alberto Morandini, with professional address at Boulevard de la Foire, 1, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Switzerland at 20 A, chemin du Velours, 1231 Conches, Geneva, Switzerland.

The share register of the Company has been cancelled.

The Sole Shareholder of the Company also resolves to grant all powers to any employee of the notary office of the undersigned notary, in order:

- (i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;
- (ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Integrated Global Communications S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175458 (la «Société»), constituée par acte notarié rédigé par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Francis Kessler, le 25 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 921 du 18 avril 2013.

Est apparu:

L'associé unique de la Société, «ICN Integrated Communication Networks Limited Corp.», une société à responsabilité limitée constituée sous la loi du Panama, ayant son siège social au P.H. Plaza 2000 Building, 50<sup>th</sup> Street, Panama, République du Panama, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 787815 Associé Unique), dûment représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 octobre 2013.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 100 (cent) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique indique avoir été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et liquidation de la Société; et
3. Divers.

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre noté que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique approuve la dissolution et la liquidation de la Société et il est noté que cette assemblée de l'Associé Unique de la Société est tenue dans le but de la présente liquidation de la Société, comme indiqué ci-après:

Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) divisé en 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq Euros) chacune et a été entièrement souscrit et totalement libéré.

L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

L'Associé Unique, (i) approuve les comptes intermédiaires et le compte de résultat de la Société datés du 7 octobre 2013 ci-après annexés au présent acte (les «Comptes»), (ii) renonce à nommer un commissaire à la liquidation et (iii) prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique se désigne lui-même liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toute déclaration et faire tout ce qui est nécessaire ou utile aux fins du présent acte.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous droits, titres, intérêts et obligations dans et se rapportant aux actifs existants de la Société tels que décrits dans les Comptes, sont alloués, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui reconnaît et consent à cette allocation;
- (iii) l'Associé Unique s'engage à s'assurer, en sa capacité de liquidateur, du respect de toutes les formalités requises pour exécuter le transfert à la banque de toutes sommes détenues par la Société;
- (iv) tous droits, titres, intérêts et obligations dans et se rapportant aux passifs (y compris les dettes fiscales) existants de la Société tels que décrits dans les Comptes sont ici assumés, transférés et transmis à l'Associé Unique, l'Associé Unique ayant acquiescé et consenti à ces transferts; tout passif restant en relation avec la clôture de la liquidation est dûment calculé et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à régler tout passif et toute dette (incluant toute dette

fiscale) détenus par la Société qui pourraient exister à la date de la liquidation de la Société, non mentionnés car inconnus, qui sont transférés et transmis avec tout droit, titre, engagement et obligation qui pourraient leur être attachés d'une quelconque manière; et

(v) l'Associé Unique prendra toute mesure nécessaire pour transférer les fonds qui se trouvent sur le compte bancaire de la Société, pour clôturer ledit compte et remplir toute formalité nécessaire au transfert de toutes les dettes de la Société, tout pouvoir lui ayant été donné à cet effet.

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

Décharge est donnée aux gérants actuels suivants de la Société pour l'exécution de leur mandat de gérants de la Société jusqu'à la passation du présent acte:

- Madame Chantal Meylan, avec adresse professionnelle au 20 A, chemin du Velours, 1231 Conches, Genève, Suisse;
- Monsieur Per Anders Törnberg, avec adresse professionnelle au Amiralvägen 5, 133 36 Saltsjöbaden, Suède;
- Monsieur Hong Jin Kim, avec adresse professionnelle au A-3201, Galleria Palace, 212, Olympic-ro, Songpa-gu, Séoul, Corée du Sud; et
- Monsieur Sangwook Seo, avec adresse professionnelle au KT Olleh Campus, 1692-1 Seocho-dong, Seocho-gu, Séoul, Corée du Sud.

Décharge est donnée aux anciens gérants suivants de la Société:

- Monsieur Il Yung Kim, avec adresse professionnelle au Oakwood Residence, 159, Samsung 1-dong, Gangnam-gu, Séoul, Corée du Sud;
- Madame Valérie Emond, avec adresse professionnelle à Boulevard de la Foire, 1, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et
- Monsieur Alberto Morandini, avec adresse professionnelle à Boulevard de la Foire, 1, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans au 20 A, chemin du Velours, 1231 Conches, Genève, Suisse.

Le registre des parts sociales de la Société a ensuite été annulé.

L'Associé Unique de la Société décide également d'accorder tous pouvoirs à tout membre de l'office notarial du notaire soussigné afin de:

- (i) procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée;
- (ii) établir ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnées ci-dessus.

#### *Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 octobre 2013. Relation: EAC/2013/14197.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013163550/211.

(130199697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

### **Lion/Rally Lux 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.330.805,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.054.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement du nom du gérant B ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. et ce avec effet au 2 décembre 2013:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013174884/15.

(130213299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**KMMI Holding Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.526.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of November.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Koch Minerals, LLC, a limited liability company established and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, 19801 Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4596883,

here represented by Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on November 21, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "KMMI Holding Luxembourg 1 S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) represented by eight hundred thousand (800.000) shares of five cents (USD 0,05) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Any share premium paid on the subscription of the shares of the Company shall remain linked to such shares and shall be held by the owner of such shares, and shall be reimbursed or otherwise distributed solely to the owner of such shares at the time of such reimbursement or distribution, who shall have exclusive rights to such premium.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of category A managers and category B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one category A manager and one category B manager. Any decisions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favorable vote of one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

**Art. 13.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a Covered Person), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to

believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, Koch Minerals, LLC, prenamed, subscribes eight hundred thousand (800.000) shares with a nominal value of five cents (USD 0,05) each, and pays them up in the aggregate amount of forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) together with a share premium in the amount of forty-nine million nine hundred sixty thousand United States Dollars (USD 49.960.000,00), by contribution in kind consisting in a portion in the amount of fifty million United States Dollars (USD 50.000.000,00) of a receivable held by Koch Minerals, LLC, prenamed, towards Koch Resources, LLC, a limited liability company established and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, 19801 Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3695105 (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

#### *Evidence of the contributions' existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind have been given by:

- a balance sheet dated November 21, 2013 of Koch Minerals, LLC, prenamed, "certified true and correct" by its management;
- a contribution declaration of Koch Minerals, LLC, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

*Effective implementation of the contribution*

Koch Minerals, LLC, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, the latter being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Koch Minerals, LLC, prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

*Category A managers:*

- Mr. Joseph Hand, company manager, born June 28, 1977 in Kansas, United States of America, with professional address at 4111, E. 37<sup>th</sup> Street North, Wichita, Kansas 67220, United States of America;
- Mr. Horacio Somoya, company manager, born on January 3, 1976 in San Salvador de Jujuy, Argentina, with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

*Category B managers:*

- Mr. Olivier Ferres, jurist, born on July 29, 1961 in Montpellier, France, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. Christophe Gaul, company manager, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The address of the Company is fixed at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-et-un novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Koch Minerals, LLC, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4596883,

ici représentée par M. Olivier de La Guéronnière, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 21 novembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les Statuts).

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tous autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination «KMMI Holding Luxembourg 1 S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil de gérance ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, suivant les exigences des dispositions alors applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société peut avoir des bureaux et succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) représenté par huit cent mille (800.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par les Statuts et la Loi.

Toute prime d'émission payée à la souscription de parts sociales de la Société restera liée à ces parts sociales et sera détenue par le propriétaire de ces parts sociales, et sera remboursable ou distribuable exclusivement au détenteur de ces parts sociales au moment d'un tel remboursement ou d'une telle distribution, celui-ci disposant de droits exclusifs sur cette prime.

**Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13.** Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondateurs de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondateur de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondateur de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondateur de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités des conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une Personne Couverte), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédent peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, Koch Minerals, LLC, prénommée, souscrit les huit cent mille (800.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune, et les libère entièrement pour leur valeur totale d'un montant de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) ensemble avec une prime d'émission de quarante-neuf millions neuf cent soixante mille Dollars Américains (USD 49.960.000,00), par apport en nature d'une partie d'une créance d'un montant total de cinquante millions de Dollars Américains (USD 50.000.000,00) détenue par Koch Minerals, LLC, prénommée, à l'encontre de Koch Resources, LLC, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3695105 (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

#### *Preuve de l'existence et valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 21 novembre 2013 de Koch Minerals, LLC, prénommée, certifié «sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de Koch Minerals, LLC, prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restrictions de la Créance apportée.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Koch Minerals, LLC, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restrictions de la Créance apportée et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Koch Minerals, LLC, prénommée, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance apportée, aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérants de catégorie A:*

- M. Joseph Hand, gérant de société, né le 28 juin 1977 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 4111, E. 37<sup>th</sup> Street North, Wichita, Kansas 67220, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Horacio Somoya, gérant de société, né le 3 janvier 1976 à San Salvador de Jujuy, Argentine, avec adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

##### *Gérants de catégorie B:*

- M. Olivier Ferres, juriste, né le 29 juillet 1961 à Montpellier, France, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Christophe Gaul, gérant de société, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle à 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. L'adresse du siège social est fixée au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: de La Guéronnière, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15606. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013174870/389.

(130213853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Lion/Seneca Lux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.190.761,20.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.209.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement du nom du gérant B ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. et ce avec effet au 2 décembre 2013:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013174885/15.

(130213253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**CH Immobilière, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-7475 Schoos, 4, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg E 5.218.

STATUTS

Entre les soussignés:

Monsieur CASTAGNA Raymond, demeurant à Schoos, 4 rue du Puits / L-7475

Madame HAAG Anne, demeurant à Schoos, 4 rue du Puits / L-7475

Il a été constitué ce jour une société civile immobilière, dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société civile immobilière qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est CH Immobilière, société civile immobilière.

**Art. 3.** L'activité de la société se fera sous l'enseigne: CH Immobilière.

**Art. 4.** L'objet de la société est l'acquisition, l'exploitation, la gestion et la vente de biens immobiliers et toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

**Art. 5.** Le siège social de la société est établi à Schoos. Il pourra être transféré à tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 6.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.



**Art. 7.** Le capital social est fixé à € 50.000 (cinquante mille EURO) représenté par 50 (cinquante) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale libérées comme suit:

1. Monsieur Raymond CASTAGNA Préqualifié, 25 parts d'intérêts . . . . .	25.000 €
2. Madame Anne HAAG Préqualifiée, 25 parts d'intérêts . . . . .	25.000 €
TOTAL . . . . .	50.000 €

Soit € 50.000 (cinquante mille EURO) représentant le capital social.

Les 50 (cinquante) parts d'intérêts ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de € 50.000 (cinquante mille EURO) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

**Art. 8.** Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de décès à des non-associés qu'avec l'agrément de l'associé survivant.

En cas de cession de parts d'un associé, l'associé restant a un droit de préemption.

**Art. 9.** La société est gérée par deux administrateurs, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, les administrateurs ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 10.** Dans les décisions collectives ou les assemblées générales, chaque part donne droit à une voix.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient pas une majorité plus grande, toutes les décisions y comprises celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un administrateur, sont prises à la majorité simple.

**Art. 11.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera ce jour et finira le trente et un décembre 2013.

**Art. 12.** Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé par les administrateurs un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) La société est valablement engagée par la signature d'un des deux administrateurs.

2) Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Raymond CASTAGNA, indépendant

né à Dudelange le 23 avril 1950

demeurant à L-7475 Schoos, 4, rue du Puits

b) Madame Anne HAAG, technicienne

née à Luxembourg le 24 mars 1950

demeurant à L-7475 Schoos, 4, rue du Puits

3) Le siège social de la société est établi à Schoos:

4, rue du Puits

L-7475

Fait à Schoos, en deux exemplaires, le 21 octobre 2013.

Signatures.

Référence de publication: 2013168114/66.

(130204826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

**Kaiserhof International S.à r.l, Société à responsabilité limitée soparfi.**

R.C.S. Luxembourg B 122.527.

Nous déclarons par la présente la dénonciation avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 du siège fixé au 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, de la société KAISERHOF INTERNATIONAL S. à R.L., inscrite sous numéro du RCS Luxembourg B 122 527.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.  
Pour Citadelle Trust & Management Services S.C.  
Richard Turner  
Gérant

Référence de publication: 2013174866/13.

(130213320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Wisteria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1310 Luxembourg, 3, rue Albert Calmes.

R.C.S. Luxembourg B 112.542.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/12/2013.  
G.T. Experts Comptables Sarl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013175255/12.

(130213047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Traditrade Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 48.281.

---

L'an deux mille treize, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (Assemblée Générale) de la société anonyme «TRA-DITRADE HOLDING S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 48.281, constituée suivant acte notarié en date du 18 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 460 du 16 novembre 1994. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1265 du 29 mai 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cyrille TERES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.

2.- Nomination de «DEUTSCHE POST INTERNATIONAL B.V.», ayant son siège social à Pierre de Coubertinweg 7-N, 6225 XT Maastricht, Pays Bas, inscrite auprès du registre de commerce de Limburg sous le numéro 33232511, à la fonction de liquidateur.

3.- Détermination des pouvoirs du liquidateur.

4.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

5.- Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

La société DEUTSCHE POST INTERNATIONAL B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Pierre de Coubertinweg 7-N, 6225 XT Maastricht, Pays Bas, inscrite auprès du registre de commerce de Limburg sous le numéro 33232511, à la fonction de liquidateur.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation, en numéraire ou en nature, après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, D. MATTUCCI, C. TERES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2013. Relation EAC/2013/16168. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013175227/69.

(130213868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**Tyco Electronics Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.549.

Avec effet au 10 décembre 2013, Bryan Tidd et Christoph Zeyen ne sont plus administrateurs de la Société.

Avec effet au 11 décembre 2013, ont été nommés administrateurs de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014:

- Anne-Marie Nicolas ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Fabienne Roger-Eck ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
- Magnus Svensson ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Harold G. Barksdale,
- Mario Calastri,
- Thomas Ernst,
- Juerg Frischknecht,
- Jürg Giraudi,
- Michael Soland,
- Fabienne Roger-Eck,

- Anne-Marie Nicolas; et  
- Magnus Svensson.  
POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE  
Tyco Electronics Group S.A.  
Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013175232/30.

(130213308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**TRITRI House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.088.

---

En date du 12 décembre 2013, l'associé unique de La Société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission du gérant de classe B suivant en date du 11 décembre 2013:

- Monsieur Tomas Jurdak.

2. Nomination du nouveau gérant de classe B suivant pour une durée indéterminée à compter du 11 décembre 2013:

- Monsieur Radim Rimaneck, né le 27 août 1978 à Karvina, en République Tchèque, ayant pour adresse professionnelle Karadzicova 12, 821 08 Bratislava, Slovaquie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Jean-Jacques Josset

*Gérant de classe A*

Référence de publication: 2013175231/18.

(130213071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Vivaraï Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.785.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013175245/10.

(130213365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Lux Batis Concept S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 155.831.

---

L'Etude KADRI en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation conclu avec la société anonyme LUX BATIS CONCEPT SA, ayant son siège social au 4 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg B 155831.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013175309/11.

(130213139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

---

**Tournesol Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.404.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175212/10.

(130213353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Tyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-1310 Luxembourg, 3, rue Albert Calmus.

R.C.S. Luxembourg B 89.571.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013175233/12.

(130213045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Elements & Senses S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 28, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.318.

Teilhaber

Stand 17/07/2013

RUNGE Peter

28, Rue de la Poste L-2346 Luxembourg

67 Anteile

BIRRI Marco

20, Rue de Treves, L-2631 Luxembourg

67 Anteile

SPELLINI Lucien Gottfried

94, Rue de Noertzange, L-3861 Schifflange

66 Anteile

RUNGE Peter  
Geschäftsführer

Référence de publication: 2013175306/20.

(130213278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

---

**Wisteria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1310 Luxembourg, 3, rue Albert Calmes.

R.C.S. Luxembourg B 112.542.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013175254/12.

(130213043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**TD Aktiengesellschaft, Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 101.580.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013175197/11.

(130213747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Tosca Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.467.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOSCA HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013175211/11.

(130213808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Triofalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 10, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 27.437.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 décembre 2013. Signature.

Référence de publication: 2013175230/10.

(130213130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Franklin Templeton Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 64.456.

---

La liquidation a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2013175313/10.

(130214398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Thurloe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 263.500,00.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 109.035.

---

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un agent domiciliataire

Référence de publication: 2013175208/12.

(130213583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Univar Monaco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.648.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013174422/10.

(130212367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

---

**TerraVia S.A. Transports Internationaux, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 126, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 25.695.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013174400/11.

(130212173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

---

**T.V.R. LUX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 161.746.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013174398/10.

(130212557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

---

**Thill Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5811 Fentange, 80, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 42.425.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013174412/10.

(130212216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

---

**World Consulting Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.308.

A l'issue du Conseil d'Administration du 30 juillet 2009 a été nommé Président

M. Gianfranco MATTAVELLI, né le 1<sup>er</sup> avril 1947 à Carate Brianza (I), demeurant professionnellement à I-20050 Triuggio, Milano, 15, Via Don Minzoni, Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice se clôturant au 31.12.2013.

Luxembourg, le 12/12/2013.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2013174453/13.

(130212264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

---

**actsens s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1262 Luxembourg, 5, Sentier de Bricherhof.

R.C.S. Luxembourg B 137.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 13/12/2013.

Référence de publication: 2013174500/10.

(130213165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**bourguignon siebenaler architectes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 137.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 13/12/2013.

Référence de publication: 2013174501/10.

(130213160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**A.P.V. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour APV S.A.*

Référence de publication: 2013174506/10.

(130213641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Alesya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 35, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 140.197.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013174515/10.

(130213587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**GBL Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.104.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 juin 2013*

L'Assemblée prend acte de la démission suivante

- Monsieur Michel VIVARIO domicilié 1, Melin B-5520 Onhaye de son mandat de Gérant avec effet le 10 juin 2013.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Laurence MATHIEU

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2013174490/14.

(130212983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

---

**Global Investments Return S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 150.121.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013174790/9.

(130213267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---